

Culture dans les Parcs naturels régionaux



La culture est un vecteur de transmission de nos patrimoines mais également des valeurs liées au projet de Parc naturel régional. C'est pourquoi les Parcs agissent pour un apprentissage et un engagement de l'ensemble des acteurs et des habitants. En effet, pour vivre harmonieusement sur un territoire, il est essentiel d'en connaître l'histoire et les mentalités : l'épanouissement de chacun passe par une forme d'enracinement qui permet de partager avec d'autres et d'inventer ensemble un avenir durable.

Les Parcs ont pour objectif de faire émerger des projets innovants, autour des liens qui unissent le patrimoine et la culture vivante ou encore la création artistique et son environnement naturel. Leur action culturelle est donc centrée autour de trois axes : la transmission, le diagnostic et l'expérimentation...

Transmettre, transcrire et transcender les enjeux territoriaux

- Les Parcs mettent en images et révèlent les patrimoines par des inventaires, des « portraits de territoires », des résidences d'artistes... Ils traitent – entre autres - de la réalité des cultures locales (matérielles et immatérielles), de la « déperdition » sociale et culturelle du rural, de l'implantation de populations nouvelles et de ses conséquences.
- Ils favorisent l'implication et la **participation** des habitants, en direction des générations futures
- Ils sensibilisent nos élus et techniciens des collectivités à l'intérêt de faire émerger des projets culturels sur les territoires ruraux

Produire un diagnostic culturel permanent du territoire, par une expertise transversale qui croise les espaces, les lieux et les domaines artistiques et culturels

- des techniques et méthodes d'accompagnement des acteurs susceptibles de favoriser les mises en réseau, coopérations et mutualisations de savoirs et de moyens,
- la conception ou l'initiation d'actions culturelles dans des zones peu ou mal pourvues, dites zones blanches
- l'animation et la gestion des lieux d'actions culturelles (écomusées, etc),
- des habilitations et compétences propres au domaine culturel (licence d'entrepreneur de spectacle, habilitations techniques, expertise artistique, expertise patrimoniale et d'inventaire, ...)
- assurer une veille dynamique sur le territoire : artistique, patrimoniale, services à la population, etc.

Développer des approches innovantes et demeurer des terrains d'expérimentations :

Les actions culturelles développées au sein des Parcs naturels régionaux ont des fonctions essentielles pour l'avenir des territoires ruraux

- d'un point de vue économique, elles génèrent emplois et « tierce économie » bien au-delà d'une

économie de terroir ;

- dans une fonction environnementale, la mise en lecture des patrimoines permet de mieux en appréhender les enjeux d'aujourd'hui et de demain ;
- au niveau social, elles sont des ressources pour l'inclusion, la participation en mesure de restaurer, souder et inventer un autre rapport entre nouveaux arrivants, habitants et « gens d'ici », ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés

Contact

Arnaud Bérat, chargé de mission Culture et Education